Nations Unies S/2006/820



Conseil de sécurité

Distr. générale 17 octobre 2006 Français Original : anglais

Lettre datée du 16 octobre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la lettre datée du 3 novembre 2005 (S/2005/707) par laquelle j'informais le Conseil de sécurité du manque de contributions financières destinées à appuyer les activités du Haut Représentant pour les élections en Côte d'Ivoire.

Le montant des contributions volontaires reçues jusqu'ici ne suffit pas au financement de l'importante mission que la résolution 1603 (2005) a confiée au Haut Représentant. Malgré les généreuses contributions versées en 2006 par la Commission européenne, l'Espagne, la France, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suisse, les efforts que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a déployés, par le biais d'un projet spécial, pour soutenir l'action du Haut Représentant et de son bureau, n'ont pas permis de recueillir assez de fonds pour que ce bureau devienne pleinement opérationnel. En outre, l'expérience de ces derniers mois a montré que le projet du PNUD n'est pas un moyen efficace de régler certains aspects importants de la mission confiée au Haut Représentant. En particulier, il ne permet pas de répondre comme il convient aux besoins vitaux de ce dernier dans le domaine de la sécurité, notamment d'assurer sa protection rapprochée, qui, pour des raisons évidentes, ne peut être confiée à des entreprises de sécurité locales. Du fait de ces carences, le Haut Représentant est maintenant obligé de consacrer une part considérable de son temps à lever des fonds, au détriment de ses tâches essentielles.

Compte tenu de ce qui précède et du rôle crucial que joue le Haut Représentant dans le processus de paix, j'ai l'intention, comme je l'ai indiqué dans mon huitième rapport sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2006/222), de demander à l'Assemblée générale d'approuver l'utilisation de contributions statutaires pour le financement du bureau du Haut Représentant.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. Annan